

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-quatre et le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

10/12/2024

Date d'affichage

10/12/2024

Objet de la délibération n° 84-2024

Finances Locales – Décision Modificative
n° 1

Présents

*JP. CULOS, A. SECULA, C. ROMERO, F. GARRIGUES,
C. PAVAILLER, S. MAZAS, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO,
D. DOUMERC, A. TAHRI, JC. MALTIE, C. CLERGEAU,
F. ESTEVES, JF MÜLLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE.*

Absents excusés

*C. DEBONS, M. PLANA, E. UMUTESI, A. CIERCOLES,
S. PRADELLES, M.E. RAYSSAC-ORRIT, RM MARTINEZ FUENTE,
H. DUTKO, I. CERE.*

Pouvoirs

<i>C. DEBONS à A. SECULA RM MARTINEZ FUENTE à JC. LAPASSE</i>	<i>M. PLANA à P. PLICQUE</i>
---	------------------------------

Mme Marie-José SCHIFANO a été nommée secrétaire

Délibération n° 04

Afin de pouvoir mandater les derniers certificats de paiement de 2024 pour le chantier du groupe scolaire en section d'investissement et fonctionnement, il est nécessaire de faire une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Chp 011 « charges de gestions courantes » : - 135 000€ au compte 6188
 - Chp 023 « virement à la section d'investissement » : + 139 350€
 - Chp 012 « Charges de personnel » : +35 000€
- Recettes de fonctionnement :
 - Chp 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » : + 39 350€
- Recettes d'Investissement :
 - Chp 021 « virement de la section de fonctionnement » : + 139 350€
 - Chp 041 « Opérations patrimoniales » : + 1 460.00€ au compte 2031 / Fonction 01
 - Chp 041 « Opérations patrimoniales » : + 69 850.00€ au compte 2031 / Fonction 213

➤ Dépenses d'investissement :

- Chp 23 « immobilisations en cours » : +100 000€ au compte 2313 / opération 169
- Chp 040 « opérations d'ordre de transfert entre section » : + 39 350€
- Chp 041 « Opérations patrimoniales » : + 670.00€ au compte 21318 / Fonction 01
- Chp 041 « Opérations patrimoniales » : + 790.00€ au compte 2151 / Fonction 01
- Chp 041 « Opérations patrimoniales » : +69 850.00€ au compte 2313 / Fonction 213

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n° 29-2024 du conseil municipal en date du 9 avril 2024 approuvant le Budget Primitif,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

